



*TU AS DES IDEES POUR TA
VILLE ?
EXPRIME - TOI !!*

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
DE LA VILLE DE BOUSBECQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADULTES EN QUELQUES MOTS ?

- ⇒ Le conseil municipal bousbecquois est composé de 27 conseillers élus par la population
- ⇒ Les conseillers municipaux ont désigné le Maire de la commune (liste électorale)
- ⇒ Le conseil municipal est élu pour 6 ans
- ⇒ Toutes les décisions importantes doivent être validées par le conseil municipal
- ⇒ Le Maire représente les bousbecquois

POURQUOI UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

- ⇒ Pour donner la parole aux jeunes
- ⇒ Pour permettre d'être porteurs de nouveaux projets pour la ville de Bousbecque
- ⇒ Pour représenter la jeunesse de la ville lors des différentes manifestations
- ⇒ Pour participer à l'information des autres jeunes bousbecquois
- ⇒ Pour donner envie de s'investir dans l'action publique

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES EN QUELQUES MOTS ?

- ⇒ Il est composé de 21 jeunes maximum
- ⇒ Des jeunes élus en classes de CM1 jusqu'à la 4^{ème}
- ⇒ Election des conseillers pour 2 années scolaires
- ⇒ Des réunions de groupe organisées et gérées par des animateurs du service jeunesse
- ⇒ Un lien permanent avec le conseil municipal «adultes»

QUELQUES DATES IMPORTANTES

- ⇒ Si tu n'es pas scolarisé dans les écoles bousbecquoises ou collèges linsellois, viens t'inscrire sur les listes électorales au service jeunesse
- ⇒ Jusqu'au 17 octobre 2022 : Dépôt des candidatures sur une feuille A3 au service jeunesse ou par mail à cmj@bousbecque.fr
Les affiches seront diffusées sur le site www.bousbecque.fr
- ⇒ Du 07 au 10 novembre 2022 : Vote des jeunes pour les 4 écoles/collèges (Saint Ignace, Thomas Pesquet, Sainte Marie et Henri Matisse)
- ⇒ Dépouillement le 10 novembre 2022 au service jeunesse
- ⇒ Janvier 2023 : Présentation des nouveaux conseillers

LE FONCTIONNEMENT DU CMJ

2 TYPES D'ÉCHANGES



Des réunions pour échanger et « travailler »

En commission, tu pourras discuter des projets, échanger des infos etc

...

Ces commissions fonctionneront par «thèmes» et tu choisiras les thèmes qui t'intéressent (ex : Animations, solidarité, loisirs, communication, équipements etc...)

Les commissions auront lieu au service jeunesse.

Le conseil municipal jeunes pour décider

Une fois tous les trois mois environ, les conseillers élus se rassembleront en réunion plénière afin de prendre des décisions sur :

- Des sujets, des questions, proposés par la municipalité de Bousbecque
- Des sujets proposés par le CMJ lui-même et travaillés en commission

Participent aux séances, Monsieur Le Maire, l'adjointe à la jeunesse et les animateurs du service jeunesse

LA CAMPAGNE ELECTORALE

QUI PEUT VOTER ?

=> Tous les écoliers et collégiens (Du CM1 à la 4^{ème}) bousbecquois scolarisés à Saint Ignace, Thomas Pesquet, Sainte Marie et Henri Matisse

=> Tous les bousbecquois (Du CM1 à la 4^{ème}) scolarisés dans un autre établissement que ceux cités ci-dessus

QUI PEUT ETRE ÉLU - 2 CONDITIONS ?

=> Habiter Bousbecque

=> Etre scolarisé en CM1 - CM2 - 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème}

LA CAMPAGNE ELECTORALE

Ta candidature (Jusqu'au 17 octobre 2022)

Présente-toi : NOM - PRENOM - CLASSE - AGE - ECOLE - TES ACTIVITES - TES PASSIONS - QUI TU ES ...

Pourquoi je suis candidat(e) au CMJ ?

Quels sont les projets ou les propositions que je souhaiterais mettre en œuvre à Bousbecque ?

Format de candidature => FEUILLE A3 (N'hésite pas à la personnaliser, soit manuellement ou informatiquement)

Candidature à rendre au service jeunesse (42 rue de Wervicq, centre culturel Paul Valery) ou par mail à cmj@bousbecque.fr



LA CAMPAGNE ELECTORALE

La communication



Votre candidature sera diffusée sur le site www.bousbecque.fr, à la mairie de Bousbecque, dans votre école, et/ou collège et sur les réseaux sociaux de la commune

Votre communication est personnelle (une affiche, un slogan ...) à vous de choisir les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre... faites-vous connaître !

LES ELECTIONS

- ⇒ Pour les écoles Thomas Pesquet et Saint Ignace, les votes auront lieu en mairie du 7 au 10 novembre 2022
- ⇒ Pour les collèges Henri Matisse et Sainte Mairie, les votes auront lieu du 7 au 10 novembre 2022
- ⇒ Pour les jeunes scolarisés dans les autres établissements, les votes auront lieu au service jeunesse le 09 novembre 2022 entre 8h30 et 18h30

LES ELECTIONS ET « UNE FOIS ÉLU, DÉPOUILLEMENT, RÉFLEXION... »

Le dépouillement

- ⇒ Le dépouillement aura lieu à la fermeture du dernier bureau de vote, le jeudi 10 novembre 2022
- ⇒ Le résultat est quasiment immédiat et sera diffusé sur tous les moyens de communication municipaux

Une fois élu, le jeune conseiller s'engage à :

- ⇒ Participer aux différentes réunions
- ⇒ Faire preuve d'un esprit collectif
- ⇒ Être force de proposition
- ⇒ Participer aux différentes manifestations

EN RÉSUMÉ, LE CMJ C'EST QUOI ?

Un groupe de jeunes motivés et disponibles pour participer à la vie de la ville de BOUSBECQUE et proposer des actions en faveur de la population

Tu as des idées pour Bousbecque ?

Tu souhaites t'impliquer pour Bousbecque ?

Alors deviens membre du conseil municipal des jeunes !

